

**Arrêté fixant la liste des candidats admis
au Certificat d'Aptitude aux
Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des
Écoles Maître Formateur – CAFIPEMF
Session 2022**

La Rectrice de la région académique de La Réunion,

Vu le décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté rectoral du 6 mai 2022 modifiant le calendrier de passation des épreuves ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 7 octobre 2022 concernant les candidats ayant présenté toutes les séquences d'admission de la seconde épreuve à la période 2 de septembre à octobre 2022 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis :

- Madame AH-TING Marie Béatrice
- Madame ANG Eng Yuvatteï
- Monsieur BUIGUES Marc
- Madame FLAHAUT DELAITRE Hélène
- Madame FOUCARD DANGOUMAU Agnès
- Madame GUICHARD DUMOULIN Valérie
- Madame MONTAMAT GUARDENTI Hélène
- Madame ROUSSET Isabelle

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la région académique de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication en ligne sur le site du rectorat de La Réunion.

Fait à St-Denis, le 12 octobre 2022
Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire général de région académique
Secrétaire Générale de l'Académie
signé
Erwan POLARD